

3 A.M.
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 202 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59128 FLERS EN ESCREBIEUX
525 016 077 RCS DOUAI

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{ER} MARS 2025

EXTRAIT

L'an 2025,
Le 1^{er} mars,

A 11 heures 45, au siège social,

Monsieur Julien LECOMTE, demeurant 102 rue Saint Exupéry à WATTIGNIES (59139),

Propriétaire de la totalité des 20.000 parts sociales de 50 euros composant le capital social de la société « 3 A.M. »,

Associé unique et seul gérant de ladite société,

A pris les décisions suivantes sur :

- Nomination d'un cogérant,
- Rémunération des coGérants,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique statuant aux conditions prévues par les dispositions statutaires et celles du code de commerce, décide de nommer, pour une durée illimitée à compter de ce jour, en qualité de CoGérant de la société :

Madame Samia BRASSART, née le 01/02/1975 à Dunkerque et demeurant 102 rue Saint Exupéry à WATTIGNIES (59139).

...

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Julien LECOMTE
Associé unique